

Questions orales

M. Macdonald (Rosedale): Certainement, monsieur l'Orateur, je n'y manquerai pas.

* * *

L'IMMIGRATION

LA QUESTION DE LA VÉRIFICATION PAR LE MINISTRE APRÈS LE 7 MAI 1976 DES ANTÉCÉDENTS DES CINQ DRAGONS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle a trait à une lettre que le ministre de la Justice a envoyée au député de Vancouver Quadra le 7 mai 1976 dans laquelle il déclare que rien n'indique que les personnes appelées les cinq dragons aient commis des infractions criminelles au Canada. Après cette lettre, a-t-on demandé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de vérifier plus à fond les antécédents des cinq dragons, car ils avaient obtenu le statut d'immigrant reçu, qu'on peut, en vertu de la loi sur l'immigration, retirer aux personnes qui se livrent ou peuvent se livrer à des activités criminelles?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas bien suivi la question du député. A-t-il dit que l'ancien ministre de la Justice avait envoyé une lettre à l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

M. Epp: Le ministre de la Justice actuel.

M. Cullen: Peut-être le député pourrait-il répéter sa question pour que je la comprenne bien.

M. Epp: Dans une lettre du 7 mai 1976, le ministre de la Justice actuel a écrit au député de Vancouver Quadra, au sujet des cinq dragons, en indiquant que rien ne prouvait qu'ils aient commis des infractions criminelles au Canada. Après que le ministre de la Justice eut écrit au député de Vancouver Quadra, a-t-on demandé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de vérifier plus à fond les antécédents des cinq dragons, car ceux-ci avaient obtenu le statut d'immigrant reçu et la loi sur l'immigration autorise le ministre à retirer ce statut aux personnes qui se livrent à des activités criminelles?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, il faudrait que je vérifie les détails, mais je crois que les renseignements qu'avait fournis le ministre de la Justice provenaient probablement du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de l'époque, autrement dit, avant que les renseignements soient communiqués au député de Vancouver Quadra. Toutefois, il faudrait que je vérifie. Je ne puis répondre à cette question aujourd'hui.

LES ALLÉGATIONS À L'ÉGARD DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE—
DEMANDE DE RAPPORT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, c'est étonnant puisqu'il en a été question hier. Le ministre a eu 24 heures de plus et il répète qu'il va vérifier. Étant donné qu'on a allégué que des fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ont été achetés par des personnes qui

[M. MacKay.]

voulaient en faire entrer d'autres au Canada, et compte tenu de l'engagement pris hier par le ministre, a-t-il mené une enquête dans son ministère, a-t-il interrogé les personnes dont on a dit qu'elles avaient eu des contacts avec des criminels et quelles sont les preuves qu'il peut donner maintenant à la Chambre?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pense que le député galvaude un peu trop le mot «allégation» quand il dit que des gens du ministère se sont laissés acheter. Entre autres, je me souviens qu'on a mentionné un agent de la catégorie des PM-2. De toute façon, ces personnes-là sont entrées au pays autant que je sache, de sorte que la personne en question n'aurait pas eu à examiner leurs demandes d'immigrant reçu puisque cet examen aurait été fait à l'étranger. Cet agent n'aurait pu faire quoi que ce soit pour faciliter l'examen de leurs demandes. Cependant, il est évident qu'à la suite d'allégations de ce genre, nous faisons enquête, mais nous ne pouvons pas établir du premier coup que la personne en question a fait ou ait pu faire quoi que ce soit pour aider ces cinq individus.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES ALLÉGATIONS D'INFILTRATION PAR LE MONDE
INTERLOPE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné les très graves allégations soulevées dans le documentaire de lundi soir de Radio-Canada à propos de l'infiltration de la GRC par des éléments du crime organisé et les allégations de collusion possible dans le trafic de la drogue sur la côte ouest, et puisque le solliciteur général est chargé de protéger l'intégrité et la réputation de la GRC dont les Canadiens sont très fiers à juste titre, voudrait-il profiter de cette période aujourd'hui pour préciser ce qu'il entend faire à ce sujet? A-t-il ordonné une enquête? A-t-il demandé une transcription de l'émission et a-t-il eu des entretiens avec les réalisateurs?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le député était à la Chambre hier, mais j'ai essayé d'éclaircir le problème qu'il pose et que j'estime par ailleurs très important. En fait, alors que j'essayais d'expliquer les allégations portées contre les membres de la GRC, quelques-uns des collègues du député ont tenté d'étouffer ma voix pour m'empêcher de commenter ces allégations. Si le député se donnait la peine de lire la réponse que j'ai donnée à la question hier, il verrait qu'un des agents de la Gendarmerie royale contre qui on a porté des accusations est encore un agent fort estimé de l'escouade des drogues de la GRC à Vancouver. Cependant, il semble que Radio-Canada ait préféré croire les insinuations et les accusations portées contre cet agent par des membres de la pègre de Vancouver plutôt que la version donnée par les dirigeants de la GRC.